



Surtaxe sur les importations américaines d'acier et d'aluminium: conséquences pour l'économie suisse d'exportation

Le président américain Donald Trump a signé un décret introduisant une surtaxe pour les importations d'acier et d'aluminium. Seuls 2,7% de nos exportations mondiales d'acier et d'aluminium sont destinées aux États-Unis.

La décision est prise: la surtaxe est introduite à compter du 23 mars 2018. Le Canada et le Mexique y échappent – tout comme les «alliés». On sait désormais quelles importations se verront infliger une surtaxe à partir du 23 mars prochain. Pour l'acier, elle se montera à 25% et pour l'aluminium à 10%.

En 2017, les entreprises suisses ont exporté plus de 18 000 tonnes d'acier et d'aluminium à destination des États-Unis. Le volume des exportations d'acier représentait 57 millions de francs suisses et celui des exportations d'aluminium 30 millions. Cela correspond à 2,7% des exportations mondiales d'aluminium et d'acier de la Suisse. Dès lors que le décret américain prévoit des exceptions, il faudra examiner, dans les prochains jours, l'application ou non de la surtaxe aux exportations suisses d'acier et d'aluminium. Même si certaines entreprises sont touchées par cette décision, l'impact direct sur l'ensemble de l'économie suisse restera relativement faible. Cependant, l'expérience a montré que des droits de douane punitifs ont des effets négatifs. Selon diverses études, les taxes à l'importation introduites par le président Bush en 2002 ont conduit à la suppression de 200 000 emplois environ et à une baisse de la masse salariale de 4

milliards de dollars.

Des coûts administratifs élevés

Par ailleurs, les coûts administratifs engendrés par l'ingérence de l'État dans les flux commerciaux ne doivent pas être sous-estimés. Étant donné que certains groupes de produits sont frappés de droits de douane plus élevés en fonction du lieu de fabrication, des preuves d'origine et des procédures de contrôle strictes seront requises. Ce sont autant de coûts administratifs supplémentaires pour les producteurs et les clients qui renchérisent la chaîne de valeur mondiale.

Une guerre commerciale pèserait sur la conjoncture mondiale

Des mesures de rétorsion en cascade engendreraient des dommages nettement plus significatifs. L'UE a immédiatement exigé un «statut spécial». Autrement dit, la diplomatie économique tente d'éviter une escalade. En effet, une escalade pèserait lourdement sur la conjoncture mondiale et aurait des effets directs sur le commerce international. Les entreprises exportatrices suisses ne seraient pas épargnées. La Chine aussi a annoncé des mesures ciblées et appropriées.

Conséquences pour le site de production américain

Les États-Unis sont le premier importateur d'acier du monde. La surtaxe sur les importations de produits de base renchérit la production indigène. Cela nuira à la compétitivité internationale de l'industrie américaine – par rapport aux importations de biens industriels dont les composants en acier ou en aluminium ne seraient pas frappés d'une surtaxe par exemple. La compétitivité des États-Unis sur les marchés d'exportation pâtirait également du renchérissement de leur production industrielle. Un tel affaiblissement de la compétitivité se traduira, à moyen terme, par une diminution de la production industrielle aux États-Unis.

Si l'évolution de l'industrie manufacturière américaine est freinée par une surtaxe et que les risques politiques s'accroissent simultanément, il faudra également s'attendre à des effets négatifs au niveau des investissements directs aux États-Unis de certaines entreprises industrielles suisses.

Plainte auprès de l'OMC envisageable

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévoit la possibilité de procédures de règlement des différends. Le président américain évoque des «intérêts de sécurité nationale» pour justifier l'introduction d'une surtaxe. Étant donné que l'industrie de l'armement n'utilise que quelque 3% de la production d'acier américaine, une plainte contre cette justification pourrait être déposée auprès de l'OMC. Les États-Unis soulignent par ailleurs que le dumping de l'acier et de l'aluminium importés menace la capacité de survie des producteurs américains d'acier et d'aluminium.

Conclusion pour la Suisse

Plusieurs entreprises suisses seraient directement touchées par l'introduction de la surtaxe sur l'acier et l'aluminium. Cependant, comme les volumes concernés sont relativement faibles et que le décret de l'administration américaine prévoit

des exceptions, les conséquences resteront limitées. La situation serait différente en cas d'escalade des mesures de rétorsion de la part d'autres partenaires commerciaux. Une telle évolution aurait des conséquences négatives aussi bien pour les entreprises exportatrices suisses que pour les investissements directs.